0710009Z
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE LOUISE MICHEL
1 ROUTE DE ST LOUP DE LA SALLE
71150 CHAGNY
Tel : 0385871771

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2020
Réuni le : 24/11/2020
Sous la présidence de : Christophe Boudias
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

TARIFS DEGRADATIONS/PERTES

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du collège Louise Michel fixe les tarifs de la façon suivante :

Dégradation/perte manuel scolaire/livre CDI/CD/ : selon calculé par le logiciel CDI soit 100% du prix de remplacement ou 5 € - 10 € - 15 € - 20 € selon l'état de dégradation

Carnet de liaison 1.50 €

Dégradation volontaire de matériel : selon devis

Télécommande portail électrique 30.00 €

Clé 15.00 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Boudias
Prénom : Christophe
Signé le: 27/11/2020 13:53:11

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.